

COMMUNE DE POURNOY - LA - GRASSE
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL FESTIF

Le Conseil municipal a adopté, à compter du 14 septembre 2015, les conditions de location suivantes :

DESCRIPTION :

La commune met à disposition des habitants de Pournoy-la-Grasse des tables et des bancs de brasserie.

GESTION :

La gestion est assurée par la secrétaire de mairie pour la partie « réservation et convention de mise à disposition » et par un agent d'entretien pour la partie « remise du matériel ».

MODALITES ET RESERVATIONS :

La demande est soumise à l'acceptation du Maire qui se réserve le droit de pouvoir refuser. L'autorisation entraîne pour le locataire l'adhésion aux présentes conditions et aux tarifs fixés par le conseil municipal en date du 14 septembre 2015. La réservation ne sera effective qu'après réception en mairie du chèque de caution libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

CAUTION

Le montant de la caution est fixé à :

- 80 € par table empruntée
- 25 € par banc emprunté

UTILISATION DU MATERIEL :

Le matériel mis à disposition par la commune devra être rendu dans l'état où il a été enlevé.

Dans le cas contraire, il sera facturé :

- 80 € par table abimée
- 25 € par banc abimé

Tout manquement à l'une de ces conditions entrainera l'encaissement du chèque de caution.

Lu et approuvé le :

Nom et Prénom du Preneur :

Signature du Preneur :

Date de Location :